

108414 - Il a été saisi d'une forte migraine en Ramadan

question

J'ai été atteinte d'une grave migraine au mois de Ramadan suite à des maux de dents. Pourrais-je prendre un comprimé tout en observant le jeûne?

la réponse favorite

La forte migraine fait partie des maladies qui permettent de ne pas jeûner en Ramadan d'autant plus que le jeûne aggrave la migraine. Il n'y a aucun inconvénient à ce que celui qui en souffre cesse de jeûner pour prendre un médicament, manger et boire afin de faire disparaître la migraine. Il aura toutefois à rattraper après le Ramadan les jours non jeûnés, compte tenu de la parole du Très-haut: **«Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours.»** (Coran,2:185).

L'auteur d'al-Djawharah an-nayyrah (1/142), un ouvrage de droit hanafite, dit: **« Le malade auquel il est permis de ne pas jeûner est celui qui en subit une plus forte fièvre ou un mal aux yeux ou à la tête.»**

Allah le sait mieux.